

Clotilde Druelle-Korn  
Maître de Conférences en Histoire contemporaine économique et sociale  
Université de Limoges – FLSH  
EA 4270 CRIHAM - IDHE.S Paris 1 – Sorbonne

## **Manger pendant la Grande Guerre** **Archives Départementales de la Creuse 24 novembre 2015**

A la différence de la Seconde Guerre mondiale, la Grande Guerre n'a pas signifié, à l'exception notable des territoires français occupés évoqués ci-après, de privations aussi douloureuses que celles vécues à partir de 1940. Pain frais, sucre et friandises étaient rationnés et convoités mais ne manquaient pas. L'approvisionnement régulier en denrées alimentaires fut considéré comme une priorité par les autorités. Il fallait que le front et l'arrière tiennent ; ils ont tenu.

Derrière ce succès on rencontre une multitude d'acteurs tant publics que privés, qui depuis les bureaux interalliés de Londres, les ministères parisiens, les préfetures et les mairies, n'ont pas ménagé leur peine pendant plus de 4 années pour que les vivres soient disponibles, en quantité suffisante, variées et de qualité, avec des prix contrôlés ou encadrés.

### **Manger pose la question du ravitaillement dans un pays dépendant d'importations régulières de grains, oléagineux, sucres et autres denrées exotiques**

Qu'est ce que ravitailler ? c'est apporter les denrées nécessaires à la consommation :

- de la population civile dont il sera ici question,
- des militaires (et de leurs montures)
- des producteurs qui transforment

Le ravitaillement ce sont des vivres et aussi de l'essence, du charbon, des vêtements et chaussures, des médicaments, etc.

On imagine sans peine l'ampleur des questions soulevées :

- en matière de transports intérieurs et maritimes alors que la guerre sévit sur mers et que le nombre de navires disponibles se réduit,
- par la passation de multiples marchés dans l'urgence,

Manger en guerre est de fait une question d'histoire totale et globale

### **Les Pouvoirs Publics et les corps intermédiaires économiques mobilisés à toutes les échelles**

Les gouvernants reprennent les précédents de la Révolution française (loi du 19 juillet 1791 sur la suspension de la taxation des grains par ex.) et de la guerre Franco-Prussienne (ex. émission de monnaies de nécessité par les Chambres de commerce). Ils improvisent si besoin est une réglementation *ad hoc*.

Dès le 8 septembre 1914 un Service du ravitaillement de la population civile se crée auprès du ministère du Commerce, son rôle est de faciliter l'importation des denrées. Dans chaque département un office départemental du ravitaillement est placé sous l'autorité des préfets. Il rassemble toutes les forces économiques locales, en premier lieu les élus des Chambres de commerce, les responsables des syndicats professionnels, l'Intendant militaire.

La question du ravitaillement génère une législation considérable. *Le Recueil des lois, décrets, circulaires et rapports, documents intéressant le ravitaillement de la France* ne comporte pas moins de 6 volumes (disponibles en ligne sur le site de la Bibliothèque Nationale de France – Gallica). Fin 1915 puis en 1916, les mauvaises récoltes et les difficultés de transport entraînent un renforcement de la législation. La loi du 16 octobre 1915 établit pour la durée de la guerre le droit de réquisition du blé et de la farine, les préfets taxent la farine, le pain reste du ressort de l'autorité municipale. Les lois des 17 et 20 avril 1916 et 30 octobre 1916 instaurent un régime de la taxation étendu aux principales denrées de consommation (viande) et à certaines matières non comestibles.

### **Le pain est l'objet de toutes les attentions**

Les céréales restent à la base de l'alimentation de la population des Français. Les rations de pain prévues pour les adultes sont de 500 à 700 grammes par jour. Avec les années la législation encadre plus précisément l'usage et la circulation des grains, farines et du pain. Plutôt que de prendre des mesures de rationnement autoritaires on tente de limiter la consommation des farines en interdisant la vente de pain frais - le pain rassis étant présenté comme plus sain et plus nourrissant -, on interdit le travail de nuit aux boulangers, la fabrication des pâtisseries fait l'objet de nombreuses limitations. Avec des résultats mitigés on essaie d'incorporer de la fécule de pomme de terre à la farine.

Au total les situations locales sont contrastées. Les tickets de rationnement apparaissent ponctuellement à partir de 1918 concernant pour l'essentiel le sucre et le pain.

### **Nourrir les Français derrière les lignes allemandes**

Un aspect méconnu du ravitaillement des civils pendant la Grande Guerre est celui des territoires occupés. Coupés du pays, les Français envahis n'ont dû leur secours qu'à l'action de la *Commission for Relief in Belgium* intermédiaire et négociateur entre les belligérants et avec les neutres pour le financement, l'achat, le transport et la distribution de vivres par delà le blocus. Les denrées livrées ne devaient en aucun cas profiter à l'occupant.. Sous la direction de Herbert C. Hoover (1874-1964), le futur président des États-Unis, cette organisation non gouvernementale inédite a été capable d'approvisionner en produits de base 2 millions de nos concitoyens. Le détail de cette gigantesque opération humanitaire est fascinant.